

Versement anticipé du pilier 3a pour la propriété du logement

DONNEES PERSONNELLES

N° police _____ N° AVS _____
Nom, prénom _____
Adresse complète _____
Date de naissance _____ Etat civil _____
E-mail privé _____ Téléphone _____

UTILISATION DES FONDS

- Acquisition d'un logement principal Construction d'un logement principal
 Travaux de transformation du logement principal
 Remboursement d'un prêt hypothécaire grevant un logement principal
(à l'exclusion des intérêts hypothécaires, des intérêts moratoires ou des commissions)
 Acquisition de parts d'une coopérative de construction ou d'habitation, destinées à un logement principal

Les fonds du pilier 3a doivent être utilisés pour un logement relatifs aux propres besoins du preneur de prévoyance, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un logement à son lieu de domicile ou de séjour habituel. Les fonds ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'un logement de vacances, même si ce dernier est destiné à être utilisé un jour comme logement principal. L'acquisition d'un terrain à bâtir sans projet d'y construire une habitation n'est pas possible.

Adresse exacte du logement :

Rue _____
NPA, Localité, Pays _____

PROPRIETAIRE DU LOGEMENT

- Je suis seul(e) propriétaire du logement
 Je suis co-propriétaire (propriétaire d'une quote-part) du logement avec :
 mon/ma conjoint(e) / partenaire enregistré(e) mon/ma concubin(e) autre _____
 Je suis propriétaire commun du logement (propriétaire de l'intégralité du logement) avec mon/ma conjoint(e)/partenaire enregistré(e)

Toute autre forme de propriété est exclue pour bénéficier du versement anticipé.

MONTANT ET DATE DU VERSEMENT ANTICIPE

- Montant total disponible Montant de CHF _____

Le versement sera effectué le 1^{er} du mois qui suit la réception de la demande, toutefois au minimum 10 jours ouvrables après réception du dossier complet.

SORT DU CONTRAT DE PREVOYANCE

- Résiliation totale du contrat de prévoyance ; toutes les couvertures d'assurance s'éteignent.
 Résiliation partielle avec transformation du contrat ; le recalcul des couvertures d'assurance tiendra compte du montant retiré. Une offre séparée vous sera remise pour acceptation.

ADRESSE DE PAIEMENT DU VERSEMENT ANTICIPE

N° de compte au format IBAN _____

Nom et adresse de l'établissement financier _____

Titulaire du compte : vendeur prêteur ou créancier hypothécaire notaire entrepreneur

Nom, prénom du titulaire du compte _____

Rue _____

NPA, Localité, Pays _____

Pour les paiements à l'étranger, veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec l'IBAN et le SWIFT.

FISCALITE

Je suis domicilié(e) en Suisse et le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe en Suisse.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de la CCAP conformément à la législation fédérale. Au moment du paiement, le versement anticipé sera assujéti à l'impôt, en tant que prestation en capital provenant de la prévoyance. L'impôt dû devra être payé par mes fonds propres et ne pourra pas être prélevé sur le versement anticipé.

Je suis domicilié(e) à l'étranger et/ou le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe à l'étranger.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de la CCAP, conformément à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle. Au moment du paiement, un impôt à la source sera retenu sur le versement anticipé.

SIGNATURES

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.

Je suis conscient(e) que si le présent document est rempli de manière inexacte ou incomplète, la CCAP pourra différer, voire exclure, le versement anticipé. En particulier, je prends note que je suis tenu(e) de produire tous les justificatifs ou moyens de preuves nécessaires.

J'ai pris note des conséquences d'un versement anticipé sur ma couverture de prévoyance.

Lieu et date

Signature du preneur de prévoyance*

Le/la conjoint(e) / partenaire enregistré(e) a pris connaissance des conséquences qu'entraîne le versement anticipé de la prestation de son/sa conjoint(e) / partenaire enregistré(e) et donne son accord.

Lieu et date

Signature du/de la conjoint(e)*/ partenaire enregistré(e)*

* Voir sur la page suivante les justificatifs à fournir

PIECES JUSTIFICATIVES A NOUS FOURNIR :

Pour la légalisation des signatures

- ✓ Pour les personnes non-mariées et qui ne sont pas liées par un partenariat enregistré (célibataires, divorcées, partenariat dissout ou veuves) : certificat d'état civil datant de moins d'un mois, à demander auprès de l'Office d'état civil compétent.
- ✓ Pour les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré : signatures du preneur de prévoyance et de son/sa conjoint(e) ou partenaire enregistré(e) légalisées auprès d'un notaire. Les personnes concernées peuvent également se rendre auprès de notre réception ou d'une de nos agences, munies d'une pièce d'identité afin de faire authentifier sans frais leur signature.

Pour la demande de versement anticipé

- ✓ Présent formulaire dûment rempli, daté et signé
- ✓ Lettre de confirmation de l'utilisation des fonds de la banque ou du notaire
- ✓ Extrait du Registre foncier ou copie du projet d'acte de vente

+ Autres documents à nous fournir selon le motif du versement anticipé

- ✓ Remboursement d'un prêt Contrat de prêt
Confirmation de votre banque hypothécaire de la valeur du prêt à ce jour
- ✓ Construction Attestation de date de fin des travaux
- ✓ Travaux, transformations Justificatifs des travaux, devis détaillés, etc.
Confirmation de votre banque hypothécaire de l'ouverture d'un compte bloqué servant à la rénovation
- ✓ Achat de parts sociales Règlement ou statuts de la coopérative d'habitation
Les parts sociales originales